

Réunion du 5 décembre 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etai
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procurat
ion(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Louis BECKER, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur :

Monsieur Laurent FURST

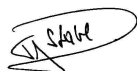
**N° CP/2011/887 - Enseignement supérieur - 2101
European Television Management Academy (ETMA) -
Résiliation de la convention 2011**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide la résiliation de la convention financière jointe en annexe, conclue le 12 septembre 2011 entre l'Association "European Television Management Academy" (ETMA) et le Département.

Il est précisé que cette résiliation interviendra dans un délai d'un mois à compter de la notification de la présente décision, en application de l'alinéa 1er de l'article 10 de cette convention.

La commission permanente autorise par ailleurs son président à mettre en œuvre les modalités d'exécution de cette résiliation.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20111205-63317-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 08/12/11